

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-AC173

présenté par
M. Maillot et Mme Bourouaha

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	250 000 000	0	0
Vie étudiante	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	250 000 000	250 000 000
Recherche spatiale	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0
Recherche dual (civile et militaire)	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0
TOTAUX	250 000 000	250 000 000	
SOLDE	0	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique austéritaire menée par le Gouvernement ne fait qu'aggraver le manque de places à l'Université. Face à l'augmentation du nombre de « sans facs » il est primordial de réinvestir dans la création de nouvelles places en licence et master et bâtir une réelle politique de démocratisation des études supérieures.

Cet amendement vise donc à créer 25.000 nouvelles places en licence, soit un quart des places manquantes en licence selon le SNESUP. Nous estimons, selon les chiffres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, que le coût unitaire pour l'État par élève est de 10.000 euros par an. Ainsi, cette action est abondée de 250M€.

L'action 01 du programme 150 est abondée de 250M€ en AE et CP.

Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 2 du programme 172.